

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/144

OBJET : ACCUEIL DES SAISONNIERS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 10 décembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 10 décembre 2018

Le 18 décembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à St Médard d'Eyrans – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	E	M. MAYEUX	EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	M. DARBO	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CANADA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/144

OBJET : ACCUEIL DES SAISONNIERS

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-1-2 portant sur l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le projet d'une maison des saisonniers est à l'étude depuis 2014. Le projet n'a pas pu aboutir sur les différentes emprises foncières envisagées soit pour des raisons réglementaires, soit pour des raisons financières.

Le projet présente néanmoins un enjeu fort pour le territoire. En effet, le territoire présente des secteurs d'activité économique soumis à une forte saisonnalité, ce qui génère un afflux important de travailleurs temporaires. Le secteur vitivinicole est l'un des secteurs concernés.

Faute d'infrastructures adaptées, et malgré les efforts réalisés par certaines entreprises, les infrastructures pouvant accueillir les travailleurs saisonniers sont insuffisantes. Ainsi, ces flux entraînent des occupations sauvages qui posent des problèmes de sécurité, de salubrité et de cohabitation avec les riverains sur plusieurs communes du territoire de la CCM. A ce jour, les solutions d'hébergement proposées sont insuffisantes pour répondre aux besoins. La CCM, avec le concours de la commune de Léognan, propose donc un dispositif qui permet de compléter l'offre existante. Néanmoins, cette aire d'accueil et ces logements n'ont pas vocation à remplacer l'obligation des employeurs d'accompagner leurs travailleurs dans leur vie quotidienne.

Dans le potentiel foncier de la CCM, la faisabilité d'une opération sur un terrain situé à proximité de l'aérodrome en 2018 a été mise à l'étude .

La CCM et la commune de Léognan, en concertation avec le Département de la Gironde, ont envisagé ce nouveau site pour permettre la réalisation de ce projet.

Le nouveau projet pourrait s'articuler autour de deux phases :

- 1ère phase : la réalisation d'une aire de stationnement pour les caravanes/camping-car/vans ainsi que des espaces communs (sanitaires, détente, etc.)
- 2ème phase : la mise en place de 5 à 6 tiny houses.

Un programme détaillé de l'opération sera élaboré en concertation avec les services de la commune de Léognan et de la CCM, qui aboutira sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Léognan.

L'enveloppe dédiée à ce projet, sur les fonds propres de la CCM hors subventions des partenaires, est fixée à 200 000 euros maximum.

Ce projet sera élaboré avec un bailleur social et un opérateur de gestion pour assurer le bon fonctionnement de cette nouvelle infrastructure, et ce dans une recherche d'innovation sociale.

Pour ce faire, plusieurs sources de financement ont été identifiées :

- l'État au titre de la DETR

En effet, la Préfecture de la Gironde a fait connaître son intérêt pour participer au financement de ce projet singulier.

- le Département dans le cadre de ses différentes politiques publiques

En effet, pour des opérations d'innovation comme celle projetée, le Département peut subventionner à hauteur de plus de 50 %, mais a besoin du programme détaillé pour estimer finement la subvention qui pourra être allouée.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/144

OBJET : ACCUEIL DES SAISONNIERS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Valide le principe du projet d'un accueil pour les saisonniers, comprenant une aire de stationnement et des tiny houses
- Valide le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Léognan
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent dans la limite de 200 000 euros en investissement ;

Fait à Martillac, le 18 décembre 2018

Le Président de la CCM

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement